



Coordination nationale CLES
Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
Université Grenoble Alpes CS 40700
38058 GRENOBLE CEDEX 9
coordination-nationale@certification-cles.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Etablissements d'enseignement supérieur
accrédités centres CLES

Cc : France universités et MESR/DGESIP

Grenoble, 15/07/2024

Objet : CLES Numérique - demande d'engagement pour une cotisation de 4 000 euros en 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre engagement, notamment via votre centre CLES, dans le déploiement d'une certification en langue universitaire reconnue. Avec l'arrivée du CLES numérique, une étape importante est en train d'être franchie et il est apparu nécessaire de clarifier l'implication des centres CLES et les avantages qui en découlent pour les établissements porteurs.

Le modèle économique du CLES a ainsi fait l'objet d'échanges au sein du Comité d'orientation stratégique du CLES. Le principe d'une adhésion pour les établissements centres CLES, à partir de 2025, a été voté par le Comité d'orientation stratégique et validé par le MESR ainsi que France Universités.

Pour précision, la possibilité d'une cotisation versée en central pour les établissements centres CLES est également prévue dans la convention tripartite qui régit la Coordination nationale du CLES signée par le MESR, France universités et l'UGA. Ces cotisations contribueront à financer le déploiement du CLES numérique dans les établissements centres CLES et un budget de fonctionnement pérenne pour la Coordination nationale du CLES.

Le Comité d'orientation stratégique du CLES, réuni le 19 juin 2024, a donné son accord pour un montant de cotisation fixé à **4 000 euros** pour les établissements centres CLES, et ceci à partir de janvier 2025.

Cette participation ouvre les droits suivants :

1. Les centres adhérents auront **accès au CLES numérique de façon forfaitaire** (au lieu de régler un tarif par candidat). Ils pourront bénéficier d'un soutien à distance pour les questions relatives à la mise en œuvre de la première session de CLES numérique (inscription, vérification sujet, récupération des résultats et, à terme, émission d'une attestation de réussite automatique).
2. Les centres CLES adhérents bénéficieront également d'une **exonération totale de frais d'inscription** pour un enseignant ou une enseignante à chaque



formation nationale (formation de formateurs d'évaluateurs CLES, formation de concepteurs de sujets CLES, accélérateur à la conception de sujets CLES).

Pour mémoire, le poste d'ingénieur pédagogique du CLES est actuellement financé, jusqu'au 15 janvier 2025, par le projet NCU FlexiTLV (*flexibilité tout au long de la vie*), porté par l'Université Grenoble Alpes.

Pour permettre la poursuite de ce contrat sans période de rupture, la Coordination nationale du CLES vous serait reconnaissante de **recevoir pour mi-octobre 2024 une lettre d'intention de votre établissement confirmant son souhait d'adhérer et de verser une cotisation en 2025**. Cette lettre ouvrira à votre établissement l'accès à des sujets de CLES numérique (anglais B1 et B2) dès le 1er novembre 2024.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Marie-Hélène Fries
Directrice de la Coordination nationale
Certification CLES

